

**LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
ACCUEILLE A COMPTEUR DU 20 AVRIL 2021
TROIS JEUNES AGE(S) DE 18 A 25 ANS
POUR EFFECTUER UN ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE AU PROFIT DE CENTRES DE VACCINATION**

MISSIONS DU SERVICE CIVIQUE

Placé sous l'autorité d'un chef de centre de vaccination, et en lien avec un sapeur-pompier, l'engagé de service civique :

- Participe à l'accueil et au secrétariat d'un centre de vaccination ;
- Participe à des actions de soutien logistique ;
- Peut participer à une éventuelle cellule d'accueil téléphonique et de planification.

PROFIL DEMANDE

Profil :

- Etre âgé de 18 à 25 ans ;
- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne ou de l'espace économique européen ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an ;
- La qualité de sapeur-pompier volontaire n'est pas obligatoirement requise.

TEMPS ET REGIME DE TRAVAIL / INDEMNITES

Durée du contrat : 6 mois.

Durée hebdomadaire de la mission : 28 heures (sollicitations ponctuelles les week-ends avec récupération des heures effectuées).

Indemnités :

- Une indemnité de 473,04 euros nets par mois sera directement versée à l'intéressé(e) par l'État (indemnité non soumise à l'impôt sur le revenu et non cumulable avec certaines allocations ou indemnités), Indemnité cumulable avec les indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires.
- Une majoration d'indemnité de 107,68 euros par mois pourra être accordée si l'intéressé(e) appartient à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur échelon 5 ou 6.
- Le SDIS de la Vienne versera à l'intéressé(e) une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 euros, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation et de transports.
- Lieu d'exercice de la mission : direction départementale à Chasseneuil du Poitou et tout autre site du service.

Formations : Pendant son engagement, l'engagé du service civique bénéficiera notamment d'une formation citoyenne et de la formation à la prévention et secours de niveau 1 (PSC1) ainsi que de 2 jours de formation aux questions de citoyenneté.

Il sera suivi par un tuteur et accompagné dans ses missions.

VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?

Cette mission est ouverte sans condition de diplôme ni d'expérience.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une lettre de candidature;
- Un curriculum vitae.

Merci d'adresser votre candidature à l'attention de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS dans les plus brefs délais par mail à : emplois-competences@sdis86.net ou par courrier :

SDIS de la Vienne
Groupement des Ressources Humaines – Formation
11 Avenue Galilée - CS 60120
86961 FUTUROSCOPE Cedex.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Monsieur Aurélien FRADET (emplois-competences@sdis86.net), responsable du service emplois et compétences.

Le directeur du service départemental
d'incendie et de secours de la Vienne

Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE